



Règlement intérieur 2019-2020

Etudiant(e) :

Horaires :

Les cours commencent à heure fixe et les étudiants doivent être présents dans les locaux du centre de formation au moins cinq minutes avant le début du cours. Le professeur pourra refuser l'entrée en cours en cas de retard jugé excessif. Un retard de plus de 5 minutes sans justification valable ou appel pour prévenir de la cause du retard entraînera, à l'appréciation du professeur, un refus d'entrée au cours.

L'étudiant doit prévenir de son retard par téléphone à l'un de ces numéros

* +32 (0)495 930 257 (Christophe Godfroid - Direction générale et Belgique)

* +33 (0)6 68 95 50 26 (Romain Canard - Direction Méditerranée, France)

Plannings :

Les plannings sont donnés à titre prévisionnels et sont susceptibles d'être modifiés régulièrement par l'établissement en fonction des impératifs pédagogiques et de l'évolution des besoins du secteur professionnel.

L'étudiant doit être disponible, le planning de l'élève ne sera pas aménagé en fonction d'un engagement de ce dernier dans « un emploi d'étudiant » ou toute autre activité (castings, auditions, engagements ou rendez-vous extérieurs, médicaux ou autres, etc...)

Responsabilité :

WAY TO STAGE n'est pas responsable des accidents ou incidents pouvant survenir à l'extérieur des établissements. Chaque élève est également responsable de son matériel propre qui est laissé à sa surveillance exclusive. WAY TO STAGE décline toute responsabilité en cas de vol ou détérioration de ce matériel.

Absences :

Les absences sont comptabilisées et témoignent d'un manque d'investissement et de fiabilité. En conséquence le nombre des absences sera un élément décisif dans la décision éventuelle d'inscription ou de poursuite du Coursus.

Toute absence prévisible doit être négociée avec la direction. La direction n'a pas l'obligation d'y répondre favorablement.

Sauf négociation préalable avec la direction, chaque absence sera justifiée par un certificat médical.

3 jours d'absence injustifiées entraînent le renvoi immédiat de l'étudiant et un remboursement intégral de la bourse d'étude accordée dans l'année scolaire en cours.

Un remboursement de la bourse d'étude au prorata des jours d'absence peut également être réclamé en cas d'absences répétées et/ou d'un manque d'investissement de l'étudiant.

Dans tous les cas, sauf cas de force majeure (déménagement, décès, maladies incurables, etc..), l'année en cours reste dûe intégralement.

Dans le cas d'un accident entraînant un arrêt temporaire ou une maladie prolongée, un report de cours (non-facturé) peut être envisagé au cas par cas par la direction.

Castings, Auditions, Engagement sur Productions extérieures :

Les élèves ne sont autorisés à participer à des auditions ou castings qu'avec l'aval préalable de la direction et UNIQUEMENT à partir de janvier de la troisième année de formation.

Sauf accord préalable, par défaut la participation aux castings et auditions n'est donc pas autorisées.

La formation de l'étudiant doit être prioritaire : on se forme professionnellement complètement et ensuite on participe aux auditions et castings, une fois prêt.

Un arrêt de formation pour cause d'engagement extérieur sur productions non négocié avec la direction entraînera le remboursement intégral de l'année en cours.

Bourses d'études :

L'octroi de l'intervention Way to Stage sous forme de bourses d'études ne se fera que sur un engagement sur toute l'entièreté de la formation, soit 3 ans. L'élève boursier reste prioritaire sur cet octroi chaque année sur toute la durée de la formation.

Tout arrêt de la formation qui ne serait pas approuvé par la direction entraînera un remboursement de la totalité des sommes perçues sous forme de bourses d'études.

Way to Stage choisit un candidat sur audition, investit une somme de 10 000 à 12 000€ sur l'ensemble du Coursus et un arrêt est contre-productif pour tous. Seul le suivi assidu de l'intégralité de la formation peut garantir des chances de réussite du programme pédagogique établi sur 3 ans pour l'élève par l'ensemble de l'équipe pédagogique.

Exigences Travail :

Aucune matière ne doit être négligée par les étudiants.

Le Coursus Way to Stage est une formation de haut niveau, intense notamment sur le plan physique. L'élève mettra tout en œuvre pour maintenir un état de disponibilité physique, mental et émotionnel optimal pour sa formation.

Inscription au Coursus éventuelle:

L'étudiant est admis à s'inscrire au Coursus suivant:

- son assiduité et son comportement
- sa qualité des prestations effectuées
- l'accord du conseil de classe

Avertissements et exclusions:

Les professeurs et la direction peuvent procéder à des avertissements au sein de leurs classes respectives (absences, retards, manque d'investissement, attitudes déplacées, portables, etc...). Au 3ème avertissement l'élève se verra signifier un jour d'exclusion. Après 2 jours d'exclusion répertoriés sur l'ensemble du Coursus, le renvoi sera définitif et le remboursement de l'éventuelle bourse d'études octroyée par Way to Stage sera exigé.

Consommables :

L'étudiant devra toujours avoir à sa disposition l'intégralité de ses outils de travail (partitions, backings, papier, crayons, agenda, fournitures spécifiques demandées, etc...). L'intégralité du matériel textes et partitions est livré en format numérique, l'élève est seul responsable de ses impressions "papier".

Propreté :

WAY TO STAGE met à disposition ses locaux (salles de cours, sanitaires, cafétéria, etc.) et du matériel (tables, chaises, etc...). Les étudiants ont pour obligation de veiller à leur rangement et à leur bonne tenue. Des poubelles sont disposées dans toutes les salles. Toute dégradation de matériel ou toute négligence sera sanctionnée.

Discipline :

Il est interdit de fumer dans l'établissement.

Pour le confort de tous, les étudiants doivent venir au centre dans une tenue correcte et **une hygiène irréprochable**.

Les téléphones portables et les baladeurs sont strictement interdits dans les salles de cours.

Il est interdit de manger et de boire dans les salles, un espace est prévu à cet effet.

Tout vol, trafic, bagarre, usage ou vente de stupéfiants, état d'ébriété... entraînera sans préavis un renvoi définitif.

Vous devez respecter l'espace de parking prévu. Il est obligatoire de rouler au pas. Nous déclinons toutes responsabilités en cas de dégradation ou vol de votre moyen de locomotion.

Tout manque de respect envers un professeur ou toute autre personne de l'établissement entraînera un renvoi immédiat et définitif.

Les séjours ou excursions pédagogiques:

Les séjours/excursions éventuels sont organisés par WAY TO STAGE. Il s'agit de séjours/excursions de travail et de découverte. Tout comportement inadéquat et préjudiciable pour WAY TO STAGE, sera sanctionné.

Sauf avis contraire, l'organisation pédagogique ainsi que la réservation et la négociation des prix des hébergements et/ou repas, sont réalisées par WAY TO STAGE. Le trajet aller-retour, l'hébergement et les repas, sont pris en charge par l'étudiant (informations fournies au cas par cas).

Clauses particulières :

WAY TO STAGE se réserve le droit de conserver, de reproduire et d'utiliser certains travaux que les étudiants ont réalisés durant leur scolarité pour les expositions, la promotion du centre, l'envoi de documentation, les journées portes ouvertes. L'étudiant cède aussi ses droits à l'image uniquement dans le cadre strictement promotionnel de WAY TO STAGE, il ne s'agit ici en aucun cas d'une cession des droits à l'image de manière globale.

Aucun matériel appartenant à WAY TO STAGE ne pourra sortir de l'établissement sans accord préalable et écrit de la direction.

Tous les frais qu'entraînent les projets d'examen ou d'évaluations (déplacement, téléphone, fournitures diverses...) sont à la charge de l'étudiant.

Lu et approuvé (manuscrit), + signature